

TdRs Atelier multi acteurs sur l'opérationnalisation du Fonds Miner de Développement Local (FMDL) au Mali

1. Introduction :

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez a été créée le 30 avril 2008 et agréée sous le récépissé N° 349 / G-DG du 08 Mai 2009.

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez s'appuie fondamentalement sur les principes de solidarité, de transparence, de responsabilité et de partenariat pour un développement socioéconomique durable. Elle prône:

- La transparence dans toute la chaîne des activités en rapport avec les industries extractives au Mali en général et dans les zones minières en particulier ;
- Stimuler et participer au débat public et la communication entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile sur la question des industries extractives au Mali pour promouvoir la bonne gouvernance ;
- Influencer en faveur des peuples les politiques et les lois nationales élaborées et mises en œuvres par le gouvernement malien concernant les industries extractives, les conventions d'exploration, d'exploitation, et de commercialisation signées avec toutes entreprises impliquées pour assurer un développement humain durable ;
- Promouvoir et défendre les droits des populations et travailleurs des régions d'activités des industries minières d'une part et du Mali entier d'autre part ;
- Contribuer à la promotion d'une meilleure répartition des rôles et responsabilités entre les partenaires intervenant dans la transparence et la gouvernance ;
- Accroître la participation et la prise en compte des préoccupations des femmes et des enfants dans les zones minières ;
- Lutter contre la corruption et la mal gouvernance sous toutes ces formes.

2. Contexte :

Sans être un Eldorado, le Mali a toujours été perçu comme un pays à potentiel minier important, en témoigne une activité minière artisanale multiséculaire encore intense de nos jours. Depuis les temps immémoriaux, de grandes quantités d'or étaient extraites du Bourré et du Bambouk faisant la fierté des anciens empires du Mali.

A côté de cet orpaillage multiséculaire, l'exploitation industrielle de l'or a fait son apparition au Mali en 1984 avec l'ouverture de la première unité de production industrielle à Kalana exploitée par la SOGEMORK. Le Mali, actuellement compte 11 mines d'or industrielles en activité. Cette industrialisation à outrance a conduit à plusieurs réformes successives dont la dernière en date est l'**Ordonnance N°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019** Portant Code Minier en République du Mali et le **Décret N°2020-0177 / PT-RM du 12 novembre 2020** fixant les Conditions et les Modalités d'application du Code Minier en République du Mali. Cette nouvelle législation minière malienne de 2019 institue un Fonds minier de développement local (FMDL) en ses articles 83 et 84. D'une part, le gouvernement

l'alimentera à hauteur de (20%) des redevances proportionnelles collectées, liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus et d'autre part, des titres miniers d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du chiffre d'affaires hors taxe au cours du mois ou de la valeur des produits extraits au cours du mois. A l'analyse des données tirées des rapports ITIE, nous pouvons espérer que la mobilisation des ressources annoncées à travers ce Fonds pourrait valoir plus de 11,5 millions de livres sterling par an (environ plus de 8-9 milliards de Francs CFA), soit plus du double des revenus miniers actuellement alloués au niveau local. Mais l'espoir de voir mobiliser ces ressources importantes, dépendrait des contributions faites par les mines déjà en exploitation.

Le Mali est l'un des 29 pays africains qui ont inclus des exigences de développement local dans la législation minière récente selon les données tirées du catalogue des lois sur le développement communautaire dans le secteur minier.¹ La conception des réglementations et les difficultés dans leur mise en œuvre en Guinée Conakry et au Burkina Faso fournissent des leçons qui pourraient guider le FMDL du Mali.

La Coalition Publiez Ce Que Vous Payez-Mali (PCQVP-Mali), dans le cadre de ses interactions avec les différentes parties prenantes dont la société civile et le Conseil National de Transition du Mali (CNT), entreprises minières et communautés riveraines des sites miniers a sollicité un appui technique dans le cadre de la rédaction du décret qui déterminera la gouvernance du FMDL au Mali. Pour soutenir cette initiative, **l'IIED, le CCSI et PCQVP** souhaitent organiser un **Atelier multi acteurs sur l'opérationnalisation du Fonds Miner de Développement Local (FMDL) au Mali**.

Les conclusions de cet atelier soutiendront les efforts de PCQVP-Mali, CCSI et IIED pour apporter des contributions significatives aux réglementations en voie de finalisation et qui optimiseront la gouvernance et l'utilisation des revenus miniers au Mali.

3. OBJECTIFS DE L'ATELIER

3.1:OBJECTIF GENERAL

Cet atelier vise à partager avec les participants le rapport de recherche de PCQVP-Mali sur l'état des lieux de la mise en place du FMDL et son recouvrement et du mémo d'analyse comparative des priorités du Fonds minier de développement local (FMDL) au (Burkina Faso, Guinée Conakry et Mali) de l'IIED et CCSI.

3.2 : OBJECTIFS SPECIFIQUES :

De façon spécifique, il s'agira de :

- Partager avec les participants le rapport de recherche de PCQVP-Mali sur l'état des lieux de la mise en place du FMDL au Mali ;
- Partager avec les participants le mémo d'analyse comparative des priorités du Fonds minier de développement local (FMDL) au (Burkina Faso, Guinée Conakry et Mali) réalisé par l'IIED et CCSI ;

¹<https://www.iied.org/fr/lancement-dun-catalogue-de-lois-sur-le-developpement-communautaire-dans-le-secteur-minier>

- Identifier les éventuels obstacles juridiques ou techniques, liés à la mobilisation et au recouvrement des ressources destinées au financement du FMDL au Mali ;
- Partager les expériences d'autres partenaires de l'IIED au Mali sur la gestion des fonds dédiés au développement local (Near East Foundation);
- Arriver à un consensus entre toutes les parties - prenantes pour l'opérationnalisation immédiate du FMDL au Mali.

4. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER:

Au terme de l'atelier les résultats suivants sont atteints :

- Les participants se sont appropriés du rapport de recherche de PCQVP-Mali sur l'état des lieux de la mise en place du FMDL au Mali ;
- Les participants se sont appropriés du mémo d'analyse comparative des priorités du Fonds minier de développement local (FMDL) au (Burkina Faso, Guinée Conakry et Mali) réalisé par l'IIED et CCSI.
- Les éventuels obstacles juridiques ou techniques, liés à la mobilisation et au recouvrement des ressources destinées au financement du FMDL au Mali sont identifiés;
- Les expériences en matière de la bonne gouvernance des fonds dédiés au développement local et le changement climatique sont partagées avec les participants (Near East Foundation).
- Les participants trouvent un consensus, avec la facilitation de PCQVP-Mali, sur les moyens de l'opérationnalisation immédiate du FMDL au Mali.

5. Participants :

Cet atelier va réunir 53 participants appartenant aux :

- Institutions de la République 07(CNT 02, CESC 01, HCC 02, MMEE 01, MEF 01) ;
- Services techniques 07 (DNGM, DGCT, DGI, DND, CGSP, ITIE, CMM,)
- Société civile 11 (FDS, AMDH, ASCOMA, DEMESO, CAD, CAFO, RDL, RMJLCP, GUAMINA, SEKO-ONG, RJAD) ;
- Alliées PCQVP-Mali 11 (ASFA-21, FEMIMA, Near East Foundation (2), FOOSC, AJVE, AMM, Ordre des Conseils Fiscaux, Ordre des comptables agréés du Mali, BVG, OXFAM au Mali) ;
- Chercheurs 03 (GERSDA, DOFIN, CEDA) ;
- Presse 05 (Le Républicain, L'indépendant, Malien, Référence du Mali, Eco média)
- Sociétés minières 4 (Anglogold, SOMIKA, SOMISY, PETROMA,)
- Coordination PCQVP-Mali (04)

6. Date: 15 Décembre 2021 à partir de 09 h 15

7. Durée: 1 jour.

8. Lieu: à Bamako.

9. Logistique et Personne contact :

Pour toutes questions spécifiques, adressez-vous à :

-M. Nouhoum DIAKITE Coordinateur PCQVP-Mali

Email: pcqvp mali@gmail.com // nouhoumdiakite77@gmail.com ,

Tel: (+223) 70 26 33 63 // 76 13 55 52 // 64 60 05 34;

10. Programme : jour de l'atelier